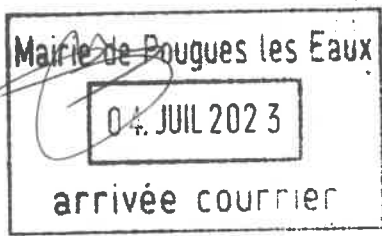


*Vichere*



Mairie de Pougues les Eaux  
90 Parc Simone VEIL  
58320 Pougues les Eaux

Service : SPAE  
Affaire suivie par : R.LECOLE  
Tél : 03 58 07 20 39  
mél : [ddetspp-animaux@nievre.gouv.fr](mailto:ddetspp-animaux@nievre.gouv.fr)

**Objet : PLU**  
Réf : 2023-SPA-E-230976

**Réf. réglementaires :**

L'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 pour les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration et à autorisation.

En réponse à votre courrier du 26 juin 2023 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pougues les Eaux, j'ai l'honneur de vous transmettre les éléments à la disposition de la DDETSPP.

Trois établissements agricoles sont classés pour la protection de l'environnement sur la commune concernée pour cinq exploitations au total :

- GAEC DUDRAGNE au lieu dit « rue du bois Paillard »,
- MARINGÉ Didier au lieu dit « Boischambault »,
- EARL GALLIEN au lieu dit «le Moulin à Vent».

La réglementation applicable est notamment la suivante :

L'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 pour les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration et à autorisation.

De plus l'article L.111-3 du code rural prescrit que *lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.*

Direction Départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations  
SITE RAVELIN  
1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 58 07 20 30  
Site internet et coordonnées contact sur :  
<http://www.nievre.gouv.fr>

Les services du site RAVELIN  
de la DDETSPP reçoivent  
**uniquement sur rendez-vous.**  
Demandes de rendez-vous par  
courriel, courrier ou appel.  
Standard : du lundi au vendredi  
9h - 11h15 / 14h - 16h

Un traitement automatisé de données à caractère  
personnel est mis en œuvre pour le compte de  
l'État. Conformément aux articles 15 à 16 du  
Règlement général sur la protection des données,  
toute personne concernée bénéficie d'un droit  
d'accès et de rectification à ses informations à  
caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du  
service dont l'adresse figure ci-contre.

Le recensement exhaustif des ICPE relevant de la compétence du Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Préfecture, je lui transmets donc votre demande pour suite à donner.

Pour la Directrice Départementale par délégation  
L'adjoint du chef de service Santé Protection Animales et Environnement



Bertrand FAVIER

*La présente décision peut être contestée dans les deux mois suivants sa notification selon les voies de recours suivantes :*

- un recours gracieux peut être adressé à mes services ;
- un recours hiérarchique peut être introduit auprès de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Nièvre.

*En l'absence de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la date de réception par mes services de l'un ou l'autre de ces recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.*

*Il est possible de déposer un recours hiérarchique sans avoir fait au préalable un recours gracieux ou sans attendre d'avoir reçu la réponse au recours gracieux.*

*Pour contester la décision, vous pouvez également déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas BP 61616 21016 Dijon. Celui-ci peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Ce recours contentieux doit être déposé au plus tard avant l'expiration du délai de deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique.*

*Ces recours ne suspendent pas l'application de la décision.*

*Des précisions sont disponibles à l'adresse suivante :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2026>

Direction Départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations  
SITE RAVELIN

1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 58 07 20 30

Site internet et coordonnées contact sur :  
<http://www.nievre.gouv.fr>

Les services du site RAVELIN  
de la DDETSPP reçoivent  
**uniquement sur rendez-vous.**  
Demandes de rendez-vous par  
courriel, courrier ou appel.

Standard : du lundi au vendredi  
9h - 11h15 / 14h - 16h

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État. Conformément aux articles 15 à 16 du Règlement général sur la protection des données, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.